

# Conférence du désarmement

Français

---

**Compte rendu définitif de la mille quatre cent cinquante-huitième séance plénière**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 29 mai 2018, à 10 heures

*Président:* M. Hussan Edin Aala .....(République arabe syrienne)

GE.18-22817 (F) 060919 100919



\* 1 8 2 2 8 1 7 \*

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en arabe*) : Je déclare ouverte la 1458<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, M. Møller, Mesdames et Messieurs, puisqu'il s'agit aujourd'hui de la première séance plénière de la Conférence du désarmement sous la présidence de la République arabe syrienne, permettez-moi, avant de commencer à aborder notre ordre du jour, de fournir tout d'abord quelques explications liminaires sur l'approche que la présidence syrienne entend adopter au cours des quatre prochaines semaines. Je prends note avec satisfaction du rôle qui a été joué par les trois Présidents qui m'ont précédé, les Ambassadeurs de Suisse, de Suède et de Sri Lanka, et de la coopération fructueuse et constructive entre les six Présidents de la session à l'aide d'un mécanisme informel qui s'est avéré utile en dépit des divergences de priorités de chacun d'entre eux. Je me réjouis également de la présence aujourd'hui parmi nous du Secrétaire général de la Conférence, M. Michael Møller.

La République arabe syrienne est honorée d'assurer la présidence de la Conférence du désarmement en 2018, une fonction qu'elle occupe pour la troisième fois depuis qu'elle a rejoint cette instance en 1996. Je tiens à souligner que la présidence syrienne s'appuiera dans ses travaux sur le Règlement intérieur de la Conférence et sur les principes de professionnalisme et de transparence qui régissent le rôle qui lui est imparti. Nous resterons ouverts à toutes les contributions sérieuses et constructives et nous nous réjouissons de travailler avec les membres de la Conférence de manière totalement transparente et professionnelle. Dans le même temps, il est important que les États membres restent attachés au maintien d'une atmosphère positive, conformément au Règlement intérieur de la Conférence, et concentrent leurs efforts sur son rôle et sur son mandat ainsi que sur les questions qui relèvent de son ordre du jour, tout en évitant d'adopter une attitude motivée par des considérations politiques, qui ne fait que susciter des tensions et entrave la coopération et un dialogue constructif.

La République arabe syrienne est fermement convaincue de l'importance de la Conférence du désarmement puisqu'il s'agit de l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. La Conférence nous confère la possibilité de parvenir au désarmement nucléaire et à un monde exempt d'armes nucléaires et de faire en sorte que l'espace soit réservé à des utilisations pacifiques en tant que patrimoine commun de l'humanité. Malheureusement, les négociations à la Conférence sont au point mort depuis plus de vingt ans. Nous sommes, bien sûr, conscients des effets du climat de sécurité actuel à l'échelle internationale et régionale et de la nature complexe des questions qui relèvent du mandat de la Conférence ainsi que de la grande diversité des positions sur ces questions. Nous reconnaissons qu'il est complexe de sortir de l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve actuellement et qu'il est difficile de parvenir à un consensus sur un programme de travail pour la Conférence. Cependant, nous sommes aussi convaincus que cet état de fait n'empêche pas de déployer de nouveaux efforts importants pour trouver un terrain d'entente sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. La principale cause de l'impasse n'est pas liée aux procédures de la Conférence, mais plutôt à l'absence de volonté politique dans l'atteinte de ses objectifs.

Nous avons accompli des progrès encourageants grâce aux efforts inlassables qui ont été déployés lors de la session de 2018, au cours de laquelle la Conférence a réussi à adopter deux décisions importantes portant création des cinq organes subsidiaires et les rendant directement opérationnels avec un calendrier de travaux établi. Je prévois d'organiser des consultations avec les coordonnateurs de ces organes subsidiaires, qui ont commencé leurs travaux ces deux dernières semaines. Je serai attentif à leur analyse initiale des discussions et je les interrogerai sur leurs vues et leurs attentes concernant les priorités de la phase suivante de la présidence syrienne et je les assurerai de mon soutien en faveur de leurs travaux conformément au calendrier prévu.

Sachant que la décision figurant dans le document CD/2119 a été prise sans préjudice du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement et des responsabilités dévolues au Président aux termes dudit Règlement concernant l'établissement du programme de travail, j'ai l'intention, conformément aux responsabilités qui incombent au Président en vertu du Règlement intérieur, notamment des articles 28 et 29, de mener des consultations bilatérales directes avec les États membres en vue de faire des propositions de programme de travail qui seront utiles et concrètes et qui feront l'objet d'un consensus. Je

consulterai aussi les représentants des groupes régionaux pour connaître leurs points de vue sur l'orientation des travaux de la Conférence. Je demande aux États membres qui ont des propositions spécifiques de les communiquer à la présidence. J'organiserai ces consultations dans un esprit positif, constructif et transparent. Parallèlement, ces organes subsidiaires continueront de mener à bien leurs travaux conformément à leur calendrier. J'ai l'intention de continuer d'organiser des séances plénières hebdomadaires pour que les États membres puissent discuter de leurs positions sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la Conférence. J'accorderai également suffisamment de temps pour que les États membres puissent participer aux travaux des organes subsidiaires et aux consultations bilatérales. J'espère recevoir vos propositions et vos observations à cet égard. Je communiquerai à la Conférence les résultats des consultations au cours de la période à venir.

Concernant la séance d'aujourd'hui, les délégations des pays suivants figurent sur la liste des orateurs : les États-Unis, l'Australie, le Bélarus, la Bulgarie et la Nouvelle-Zélande. Je donne la parole au Représentant des États-Unis.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un jour triste et honteux dans l'histoire de cette instance. Pour dire les choses simplement, comment le régime syrien, qui continue de massacrer aveuglément sa propre population en utilisant des armes interdites par la Convention sur les armes chimiques, ose-t-il prétendre présider la Conférence du désarmement ? Au lieu de faire comme si la présidence syrienne était légitime, nous devrions tous demander que le régime syrien et ceux qui l'aident à perpétrer ses crimes atroces répondent de leurs actes.

Les États-Unis sont scandalisés par les agissements de la Syrie, son mépris flagrant de ses obligations internationales et l'audace dont elle fait preuve en prenant la présidence d'une instance attachée à faire progresser le désarmement et la non-prolifération. Compte tenu du mépris qu'elle affiche à l'égard des travaux de cette instance en violant de manière répétée les traités qui y sont négociés, la Syrie n'a ni la crédibilité ni l'autorité morale pour assumer la présidence de la Conférence du désarmement, qui a négocié la Convention sur les armes chimiques. La Syrie, qui a adhéré à cette Convention en 2013, n'avait manifestement pas l'intention de respecter les obligations qui lui incombent, et ne l'a toujours pas, puisqu'elle continue de détenir des armes chimiques et de les utiliser pour commettre des actes barbares dirigés contre de sa propre population.

Il est avéré que le régime syrien utilise des armes chimiques ; en dépit d'efforts diplomatiques soutenus, il a causé des souffrances humaines atroces depuis que le conflit a débuté en 2011. L'effroyable attaque à l'arme chimique qui a été perpétrée à Douma le 7 avril constitue un nouvel exemple tragique du mépris et du manque total de respect que le régime de Bachar al-Assad manifeste à l'égard des obligations que lui impose la Convention sur les armes chimiques. Ces agissements de la Syrie enfreignent également de manière flagrante plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment la résolution 2118 (2013), qui impose à la Syrie de détruire la totalité de ses stocks d'armes chimiques et de cesser d'utiliser des armes chimiques.

Le régime de Bachar al-Assad fait preuve d'un mépris flagrant à l'égard des obligations juridiques de la Syrie, ce qui menace la norme mondiale, établie de longue date, qui veut qu'il ne soit pas fait usage d'armes chimiques, norme que la communauté internationale s'est engagée à faire respecter. La communauté internationale doit utiliser tous les outils à sa disposition pour bien montrer qu'elle ne tolérera pas l'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit. Le non-respect par la Syrie de ses obligations internationales en matière de maîtrise des armements n'est bien sûr pas limité à la détention d'armes chimiques et à leur utilisation contre le peuple syrien.

Le non-respect persistant par la Syrie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'accord de garanties qu'elle a conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre du TNP devrait également disqualifier immédiatement ce pays. Il y a sept ans, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a conclu que la Syrie ne respectait pas son accord de garanties car elle avait construit un réacteur de production de plutonium sans le déclarer. Depuis lors, la Syrie n'a pas tenu compte des demandes de coopération que lui ont adressées le Conseil et le Directeur général de l'Agence en vue de mettre un terme à ce non-respect persistant. Au lieu de régler ces

questions de manière constructive, la Syrie a activement cherché à entraver l'enquête de l'AIEA et à discréditer les évaluations techniques solidement étayées de l'Agence. Un État qui fait de l'obstruction et viole ses obligations de façon flagrante n'est pas digne d'assurer la présidence de cette instance.

Je vais être très clair. Nous ne pouvons pas faire comme si de rien n'était tandis que la Syrie préside la Conférence du désarmement. Nous ne pouvons pas fermer les yeux alors que la Conférence est présidée par un régime qui représente tout ce qu'elle a été créée pour combattre. Notre présence aujourd'hui ne signifie pas que nous considérons la Syrie comme ayant la légitimité ou la crédibilité nécessaires pour assurer la présidence. Bien au contraire. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés tandis que la Syrie occupe la présidence ni accepter que la Conférence fonctionne comme si de rien n'était sous sa direction. Nous avons trop de respect pour l'institution qu'est la Conférence du désarmement pour laisser les choses se passer de la sorte. Nous serons présents dans cette salle ces quatre prochaines semaines pour veiller à ce que la Syrie ne puisse pas mener des initiatives contraires aux intérêts des États-Unis, mais nous modifierons profondément la nature de notre présence en séance plénière. De plus, les États-Unis ne participeront pas aux séances informelles que la présidence syrienne pourrait décider de convoquer. Par ailleurs, la délégation des États-Unis ne participera pas aux discussions des organes subsidiaires de la Conférence au cours de la présidence de la Syrie. Nous avons hâte de reprendre une participation normale à toutes les réunions de la Conférence à l'issue de la présidence syrienne.

Nous encourageons les autres membres à se joindre à nous pour montrer qu'ils sont indignés par les agissements de la Syrie et opposés à ce que le régime syrien préside la Conférence du désarmement, et les invitons à collaborer avec nous pour accroître la pression politique exercée pour que ceux qui sont responsables des attaques brutales perpétrées en Syrie et des violations persistantes des obligations internationales de la Syrie en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération répondent de leurs actes.

**M<sup>me</sup> Mansfield** (Australie) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Australie, du Canada et de la Turquie, je tiens à déclarer que nous déplorons le fait que la Syrie assure la présidence de la Conférence du désarmement. La Conférence est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement et nous y sommes foncièrement attachés. Or, nos gouvernements sont fermement convaincus que la crédibilité de cette instance est compromise lorsque le représentant d'un État qui enfreint de manière manifeste ses obligations internationales en matière de désarmement et de non-prolifération en assure la présidence.

En dépit des efforts internationaux qui sont constamment déployés depuis longtemps, et auxquels nous avons participé, pour garantir l'élimination du programme d'armes chimiques déclaré par la Syrie, il ressort des enquêtes internationales indépendantes que la Syrie a continué d'utiliser des armes chimiques. L'emploi répété d'armes chimiques par la Syrie, en violation de la Convention sur les armes chimiques, qui est l'une des principales réalisations de la Conférence, est contraire au droit international et enfreint de manière flagrante les lois fondamentales de l'humanité.

Nous tenons à faire consigner notre opposition de principe aux agissements passés et en cours de la Syrie en ce qui concerne l'emploi d'armes chimiques, mais nous espérons que la Conférence travaillera de manière constructive pendant cette période.

**Le Président** (*parle en arabe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le Représentant du Bélarus.

**M. Ambrazevich** (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, puisqu'il s'agit de la première séance de la Conférence placée sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette fonction et de vous assurer de notre soutien à l'égard de votre mandat et de votre autorité. Je saisis aussi cette occasion pour remercier la délégation suisse d'avoir organisé les travaux des cinq organes subsidiaires, dont quatre ont déjà tenu leur première réunion.

Nous nous réjouissons des premiers résultats des travaux des organes subsidiaires. Les États ont un rôle à jouer dans les questions liées au désarmement nucléaire, à la

prévention de la course aux armements dans l'espace et aux nouveaux défis et menaces qui apparaissent. Il est très important que les intérêts des États concordent de manière générale avec le programme de désarmement du Secrétariat de l'ONU, qui a été annoncé le 24 mai, à Genève, par le Secrétaire général, António Guterres. Comme l'indique ce document, la participation active de tous les États, en particulier les pays en développement, aux débats d'orientation permet d'obtenir de meilleurs résultats, plus durables, dans tous les domaines de la paix et de la sécurité.

La République du Bélarus condamne toute utilisation illicite d'armes de destruction massive. Nous estimons que ces actes menacent la paix et la sécurité internationales. Les allégations d'emploi d'armes de destruction massive sont très graves et nécessitent, à notre avis, dans tous les cas, une enquête rigoureuse et impartiale.

C'est dans cette salle que nous nous sommes tous mis d'accord sur certains des mécanismes applicables aux enquêtes relatives à l'emploi d'armes de destruction massive. Ces mécanismes ont été dûment reconnus en droit international et nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de préserver l'autorité et l'impartialité des mécanismes juridiques internationaux créés pour les enquêtes sur l'emploi d'armes de destruction massive et de les soustraire aux pressions politiques et à l'effet de diversion qui peuvent être créés grâce à la diffusion d'informations fallacieuses. Nous ne savons que trop bien quels dégâts l'infox a déjà causés dans la vie politique contemporaine.

La Conférence du désarmement de l'ONU n'est pas un tribunal et n'est pas habilitée à mener des enquêtes. La Conférence du désarmement a pour mandat de mettre au point des mesures efficaces, notamment des mesures relevant du droit international, dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement internationaux, et nous exhortons toutes les parties à respecter ce mandat.

La dynamique positive qui existe actuellement nous permet d'utiliser le temps dont nous disposons de manière productive. L'adoption d'un programme de travail par la Conférence reste une priorité. Nous estimons qu'il est grand temps de définir de manière approfondie la portée exacte de l'expression « programme de travail complet et équilibré assorti d'un mandat de négociation » et de tenter de trouver un terrain d'entente sur chaque partie de la formulation. Nous sommes convaincus que de telles discussions compléteront les travaux des organes subsidiaires et nous permettront de parvenir à un résultat tangible et utile.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la Bulgarie.

**M<sup>me</sup> Kemppainen** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats – la Turquie, le Monténégro et l'Albanie –, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la Géorgie, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne soutient pleinement un multilatéralisme efficace et un ordre international fondé sur des règles, au cœur duquel se trouve l'ONU, car ils sont indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La semaine dernière, à Genève, le Secrétaire général de l'ONU a clairement demandé que l'interdiction universelle des armes chimiques soit respectée et condamné les attaques à l'arme chimique, ainsi que les autres attaques perpétrées de façon délibérée et indifférenciée, en violation du droit international humanitaire, contre des populations civiles, des infrastructures civiles, des hôpitaux et des établissements scolaires. Le système des Nations Unies incarne l'autorité morale et la légitimité internationale dans un monde dans lequel les normes et les règles internationales sont de plus en plus remises en cause. Nous continuons de souligner qu'il importe de soutenir les institutions internationales, de défendre les accords et les traités applicables et de veiller à ce qu'ils soient dûment et effectivement appliqués.

Un pays qui ne respecte pas ses obligations en matière de non-prolifération ne devrait pas pouvoir présider les séances de l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, mais nous ne laisserons pas la situation compromettre les travaux

de la Conférence du désarmement et de ses organes subsidiaires. Nous rappelons que la présidence de la Conférence est assurée à tour de rôle par tous ses membres, selon l'ordre alphabétique, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur. Nous continuerons de respecter les règles et les procédures de la Conférence.

Nous devons tous nous rappeler que le régime syrien porte une écrasante responsabilité dans la prolongation du conflit syrien, qui est entré dans sa huitième année de violence continue et généralisée et est marqué par des violations persistantes et brutales des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que par l'emploi confirmé d'armes chimiques par ce même régime et par l'EIIL. Ce conflit continue chaque jour de faire des victimes dans la population civile et le régime syrien est responsable de la situation humanitaire catastrophique et des souffrances du peuple syrien. La guerre civile totale a occasionné la mort de plus de 400 000 personnes. Jusqu'à aujourd'hui, plus de 12 millions de personnes ont été déplacées ; plus de 5,6 millions ont été accueillies dans des pays voisins et 6,6 millions ont été déplacées à l'intérieur du pays. Près de 13,1 millions de personnes, dont près de la moitié d'enfants, ont besoin de toute urgence d'une aide et d'une protection humanitaires dans le pays.

L'Union européenne réaffirme qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit syrien. Seule une solution politique, conforme à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, peut instaurer la paix au profit de la Syrie et de son peuple. Nous condamnons à nouveau avec la plus grande fermeté l'utilisation d'armes chimiques par les forces armées syriennes, ce à au moins quatre reprises, comme l'a confirmé le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Nous condamnons également tous les cas d'utilisation d'armes chimiques signalés par la Commission d'enquête et le Mécanisme international, impartial et indépendant. Nous condamnons aussi l'emploi d'armes chimiques par l'EIIL, au moins à deux reprises, comme l'a confirmé le Mécanisme d'enquête conjoint. Nous sommes préoccupés par les informations persistantes selon lesquelles le régime aurait utilisé ces derniers mois des armes chimiques dans la Ghouta orientale et dans d'autres secteurs de la Syrie, notamment par l'attaque chimique dévastatrice commise à Douma, qui constitue une grave violation du droit international et un acte indigne de la décence humaine. Nous sommes préoccupés par le dernier rapport de la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne, qui confirme l'utilisation probable de chlore comme arme à Saraqeb, en Syrie le 4 février dernier.

Quatre-vingt-dix ans après l'entrée en vigueur du Protocole général et vingt-cinq ans après l'adoption de la Convention sur les armes chimiques par cette instance, nous considérons qu'il est profondément choquant que cette communauté internationale soit toujours aux prises avec l'emploi d'armes chimiques. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'utilisation de ces armes abominables, y compris l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes par quiconque – qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques –, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit. Nous considérons que la Convention sur les armes chimiques est un instrument central en matière de désarmement et de non-prolifération, dont l'intégrité et la stricte mise en œuvre doivent être pleinement garanties. Dans ce contexte, l'Union européenne soutient pleinement la mission d'établissement des faits de l'OIAC dans la poursuite des enquêtes sur les informations faisant état d'utilisation d'armes chimiques, ainsi que l'Équipe d'évaluation des déclarations dans la poursuite de ses travaux sur les lacunes et les incohérences des déclarations syriennes jusqu'à ce qu'elle soit sûre de la déclaration intégrale et du démantèlement irréversible du programme d'armes chimiques de la Syrie.

L'Union européenne continuera de soutenir le rétablissement d'un mécanisme d'attribution indépendant pour faire en sorte que les auteurs d'attaques à l'arme chimique répondent de leurs actes. L'emploi d'armes chimiques peut être considéré comme un crime de guerre ou un crime contre l'humanité. Il ne saurait y avoir d'impunité et les responsables doivent répondre de leurs actes. À ce titre, nous déplorons les veto russes à l'encontre du renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint en novembre 2017. L'Union européenne est disposée à continuer de collaborer avec des partenaires en vue de prévenir tout emploi ultérieur d'armes chimiques et de mettre fin à l'impunité de cet emploi.

L'Union européenne se réjouit des efforts qui ont été déployés à cet égard dans le cadre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. L'Union européenne a imposé des mesures restrictives à des scientifiques et des responsables syriens de haut rang pour leur rôle dans la mise au point et l'emploi d'armes chimiques, et examinera au besoin de nouvelles mesures.

L'Union européenne est également préoccupée par le fait que la Syrie ne respecte toujours pas l'accord pour l'application de garanties qu'elle a conclu au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'Union européenne déplore que la Syrie ne prenne pas l'engagement de résoudre toutes les questions en suspens en pleine coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'invite à signer et à ratifier sans délai le protocole additionnel à cet accord de garanties conclu au titre du Traité.

Dans ce contexte déplorable, nous considérons qu'il est extrêmement regrettable que le régime syrien assume la présidence de cette Conférence même pendant un mois. Nous estimons que le régime syrien n'a pas la légitimité nécessaire pour s'acquitter de cette fonction. Pendant cette période, nous concentrerons nos efforts sur l'avancement des travaux de fond des cinq organes subsidiaires, dont deux sont présidés par des États membres de l'Union européenne. Nous continuerons de participer pleinement aux travaux de ces organes sans diminuer notre niveau de représentation. Nous nous opposerons aux utilisations de la présidence de la Conférence du désarmement à des fins abusives autres que la présidence technique des séances plénières.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant sur ma liste, je tiens à rappeler aux représentants qu'il est important qu'ils s'adressent aux États en employant leur nom officiel et qu'ils évitent l'emploi d'un langage non diplomatique ou inapproprié dans cette salle par respect pour la crédibilité et le mandat de la Conférence. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la Nouvelle-Zélande.

**M<sup>me</sup> Donnelly** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'exprime aujourd'hui au cours de la première séance plénière de la Conférence du désarmement sous la présidence de la République arabe syrienne. La Syrie assume ce rôle uniquement en application de l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence et sa présidence résulte de la rotation mensuelle entre membres de la Conférence, qui a commencé en janvier 1979.

Le soutien de la Nouvelle-Zélande en faveur d'un Règlement intérieur multilatéral fait partie intégrante de sa défense des règles et des normes internationales et de sa condamnation totale des auteurs d'infraction. Nous demandons à nouveau à la Syrie de respecter intégralement toutes les règles du droit international et notamment, dans les circonstances actuelles, le droit international humanitaire. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les violations flagrantes et systématiques du droit international des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire, y compris l'emploi d'armes chimiques.

Le conflit syrien continue d'être marqué par un mépris total de la vie des civils. Les attaques persistantes à l'encontre des unités médicales et du personnel médical constituent des violations graves du droit international humanitaire. Nous plaidons en faveur de l'application intégrale de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi qu'en faveur, bien sûr, du respect total de la Convention sur les armes chimiques.

Ces dernières années, la Nouvelle-Zélande a clairement exprimé sa préoccupation à l'égard du fait que la Conférence du désarmement s'avère incapable de remplir son mandat, à savoir négocier des accords multilatéraux de désarmement, et n'est par conséquent pas à la hauteur des attentes de la communauté internationale depuis désormais plusieurs dizaines d'années. La Nouvelle-Zélande serait la première à soutenir une modification du Règlement intérieur de la Conférence lui conférant la possibilité de se mettre au travail plus facilement conformément à son mandat et serait la première à s'en réjouir. Cependant, nous n'avons pas connaissance pour le moment de l'examen d'une modification du Règlement intérieur. La Nouvelle-Zélande continuera en conséquence de respecter pleinement le Règlement intérieur de la Conférence, y compris la rotation mensuelle de la présidence, en vertu de son soutien général en faveur de la conduite ordonnée des initiatives multilatérales. Nous procédons de la sorte en raison de notre appui solide de longue date en faveur du multilatéralisme et de la recherche de solutions multilatérales aux problèmes mondiaux.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vous remercie. Je donne maintenant la parole au Représentant du Royaume-Uni.

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni soutient les déclarations faites par la Bulgarie au nom de l'Union européenne. Je tiens à ajouter les remarques suivantes à titre national, dont un grand nombre feront écho à celles qui viennent d'être exprimées par notre collègue des États-Unis.

Nous avons constaté à maintes reprises que la Syrie violait de manière répétée des normes et des traités internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération qu'elle s'était engagée à respecter et qui sont vitaux pour garantir notre sécurité à tous. L'utilisation répétée d'armes chimiques par la Syrie au cours des sept années de conflit est bien documentée. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a confirmé que le régime syrien a utilisé des armes chimiques à quatre reprises au moins, dont du sarin lors d'une attaque sur Khan Cheikhoun le 4 avril 2017. La mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne a également découvert que des armes chimiques ont été utilisées à Latamné en mars 2017 et à Saraqeb en février dernier. Nous condamnons l'emploi répété par la Syrie d'armes chimiques contre sa propre population, y compris la dernière attaque barbare commise à Douma, à la suite de laquelle le Royaume-Uni est intervenu aux côtés de ses alliés américains et français, en vue de soulager les souffrances humanitaires du peuple syrien en diminuant les capacités du régime en matière d'armes chimiques et en le dissuadant de les utiliser.

Les conclusions de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC sont parlantes : il reste des lacunes et des omissions notables dans la déclaration de la Syrie au titre de la Convention sur les armes chimiques. Ce mépris flagrant des engagements internationaux est comparable à la situation de la Syrie en matière de non-prolifération nucléaire. L'évaluation technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) portant sur l'installation de Daïr Alzour a détaillé de manière explicite et approfondie le non-respect par la Syrie des accords de garanties qu'elle a conclus au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les demandes répétées de coopération syrienne de la part du Directeur général de l'AIEA sont restées sans réponse. Par conséquent, des questions relatives aux garanties restent en suspens concernant le site de Daïr Alzour et trois autres lieux. Le non-respect persistant par la Syrie de son accord de garanties et ses agissements pour éviter de s'acquitter des obligations découlant de cet accord sapent les principes mêmes de cette Conférence.

Il est extrêmement préoccupant de constater l'affaiblissement des normes mondiales, notamment dans le domaine du désarmement chimique et nucléaire, car cela constitue une menace pour tous les États, toutes les nations et toutes les populations. La désignation de la Syrie à la présidence de cette instance constitue par conséquent un simulacre. Le Royaume-Uni ne laissera pas la Syrie nuire aux travaux de la Conférence du désarmement et de ses organes subsidiaires. Les travaux de cette Conférence ont un intérêt trop important en ce qui concerne la stabilité mondiale pour que nous laissions la Syrie poursuivre son propre programme. Nous continuerons d'œuvrer inlassablement pour que les auteurs de ces violations des normes et des accords internationaux répondent de leurs actes et pour défendre le consensus mondial interdisant l'emploi d'armes chimiques.

Dans ce contexte, aucun membre de cette délégation ne participera à des rencontres bilatérales avec les représentants d'un régime ayant commis ces actes de barbarie et affichant de manière répétée son mépris à l'égard du système international fondé sur des règles dont cette instance fait partie.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Représentant de la France.

**M. Riquet** (France) : Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, chers collègues, la France s'associe pleinement à l'intervention prononcée au nom de l'Union européenne. Je souhaiterais y ajouter quelques remarques complémentaires à titre national.

La Conférence du désarmement se trouve aujourd'hui dans une situation très singulière que nous ne pouvons que déplorer. Conformément au Règlement intérieur de cette enceinte, sa présidence revient aujourd'hui, et pour les quatre semaines à venir, au Représentant du régime syrien. Depuis le début du conflit syrien, les violations répétées du droit international perpétrées par ce régime, y compris du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de même que les multiples infractions aux instruments de désarmement et de maîtrise des armements, en particulier la violation répétée de l'interdiction de recourir à des armes chimiques, tout ceci forme un constat sans appel. Le régime syrien ne dispose pas de l'autorité morale et de la légitimité politique nécessaires à l'exercice de la présidence d'une enceinte telle que la Conférence du désarmement. Ce constat est partagé par de nombreuses délégations, comme en témoignent les déclarations de l'Union européenne, de l'Ambassadeur des États-Unis et de plusieurs autres orateurs.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, chers collègues, en dépit du caractère déplorable de cette situation, la France reste profondément attachée au multilatéralisme ainsi qu'au bon fonctionnement des institutions internationales. Dans ce contexte, la France continuera de se conformer aux dispositions du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement et notamment de l'article 9 relatif à sa présidence. Pour cependant marquer sa réprobation vis-à-vis de cette situation, la France ne sera pas représentée par son Ambassadeur auprès de la Conférence du désarmement pour les sessions plénières de cette enceinte durant les quatre semaines à venir. Elle sera néanmoins pleinement représentée dans les organes subsidiaires placés sous la présidence d'autres délégations. La France sera particulièrement vigilante à ce que la présidence de la Conférence du désarmement continue d'être exercée tout au long des quatre semaines à venir avec la rigueur, la neutralité et l'impartialité qu'exige cette fonction. Nous veillerons en particulier à ce que la présidence ne soit pas détournée à des fins de désinformation ou de manipulation politique.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vous remercie. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Chine.

**M. Fu Cong** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence. Je suis convaincu que la Conférence, sous votre conduite, accomplira de nouvelles avancées dans ses travaux grâce à votre expérience diplomatique de longue date. La délégation chinoise appuiera pleinement votre travail. Peut-être devrais-je à ce stade également exprimer ma gratitude à l'égard des efforts constructifs qui ont été déployés par votre prédécesseur, l'Ambassadrice de Suisse, M<sup>me</sup> Dallafior, pour faire progresser les travaux des organes subsidiaires de la Conférence et pour les avancées importantes qu'elle a accomplies.

Depuis quelques années, la Syrie est aux prises avec d'importantes difficultés liées à des troubles sociaux à long terme et à un terrorisme qui se développe de manière effrénée. La population syrienne souffre profondément et nous lui faisons part à ce titre de notre profonde compassion. Récemment, nous nous sommes félicités des avancées majeures qui ont pu être accomplies dans la lutte contre le terrorisme en Syrie grâce aux efforts conjoints de toutes les parties ainsi que des progrès déterminants des processus politiques concernés. La Chine se tient prête à travailler avec la communauté internationale pour soutenir activement la Syrie dans l'instauration de la paix et la stabilité par un processus politique inclusif. Il faut espérer que la population syrienne connaîtra à nouveau la stabilité et que son pays d'origine sera reconstruit dès que possible.

La Chine fait la promotion systématique et active de la démocratisation des relations internationales, et est attachée au respect d'un ordre international fondé sur des règles. Le Règlement intérieur de la Conférence a été modifié à plusieurs reprises depuis sa création, mais la règle selon laquelle la présidence est assurée à tour de rôle par ses États membres est restée intacte. Le principe de présidence tournante adopté par la Conférence avait pour vocation initiale d'éviter que des désaccords inutiles surgissent entre les parties concernant le choix des présidents. Cette approche s'est effectivement avérée judicieuse et pratique. La Chine est convaincue que la présidence de la Conférence est une fonction apolitique et que toutes les parties devraient la respecter et la soutenir de façon identique, indépendamment du représentant national occupant ce poste à tour de rôle.

S'agissant de la question des armes chimiques, la Chine a fait connaître à maintes reprises sa position à cet égard. La Chine est fermement opposée à l'emploi d'armes chimiques quel que soit le pays, l'organisation ou l'individu et en quelque circonstance et à quelque fin que ce soit. En ce qui concerne l'emploi présumé d'armes chimiques, la Chine soutient les enquêtes exhaustives, impartiales et objectives, menées à l'aide de méthodes scientifiques et fondées sur des preuves solides et convaincantes, qui débouchent sur des conclusions résistant à un examen minutieux à long terme. Toutes les parties doivent s'abstenir de tirer des conclusions anticipées et subjectives avant l'achèvement de ces enquêtes.

Monsieur le Président, après la deuxième partie de la session de cette année de la Conférence, les cinq nouveaux organes subsidiaires ont officiellement commencé leurs travaux, en échangeant de manière honnête et approfondie leurs vues sur les questions importantes intéressant toutes les parties, et font preuve d'une bonne dynamique. Je suis convaincu que les discussions dans le cadre des organes subsidiaires connaîtront, sous votre direction, de nouvelles avancées. Dans le même temps, nous espérons que vous saisirez l'élan positif suscité par les discussions des organes subsidiaires, travaillerez activement, encouragerez toutes les parties à progresser ensemble et déploierez des efforts pour parvenir à un programme de travail complet et équilibré à une date rapprochée.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre déclaration et les aimables paroles que vous avez adressées à la présidence ainsi qu'à mon pays. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la Fédération de Russie.

**M<sup>me</sup> Kuznetsova** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la présidence suisse. Nous félicitons l'Ambassadrice Sabrina Dallafior et ses collègues pour les efforts soutenus qu'ils ont déployés et qui ont rendu possible l'adoption d'une décision importante ouvrant la voie aux travaux concrets des organes subsidiaires de la Conférence. Nous prenons note du niveau élevé de professionnalisme des coordonnateurs des organes subsidiaires et de la mobilisation active des délégations en vue d'obtenir des résultats concrets. Sans préjuger de l'issue de leurs travaux, nous espérons qu'un débat exhaustif et approfondi pourra avoir lieu sur tous les points à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et qu'il sera possible de mettre l'accent sur l'élargissement des points d'intérêt commun. Nous estimons que cet objectif est tout à fait atteignable, à condition bien sûr que les délégations fassent preuve de la persévérance requise.

Ensuite, nous espérons que la nouvelle présidence syrienne, parallèlement aux débats thématiques, consacrera l'attention nécessaire pour déterminer comment établir de la meilleure façon possible un programme de travail complet et équilibré pour la Conférence du désarmement, en tenant compte de l'expérience qui a été acquise. Nous encourageons la présidence qui a l'intention d'œuvrer à l'atteinte de cet objectif avec les parties de la Conférence et nous lui fournirons toute l'aide possible. De plus, conscients du rôle particulier qui est dévolu à la présidence à cet égard, comme le définit le Règlement intérieur, nous tenons à souligner que la conclusion d'un accord sur un programme de travail constitue une priorité commune, qui nécessite la participation de toutes les délégations. La délégation russe a non seulement participé aux efforts qui ont été déployés de concert pour trouver des solutions mutuellement acceptables, mais a aussi contribué de manière concrète à ce processus. Nous restons disposés à continuer d'œuvrer en ce sens.

Nous espérons que le Président jugera, en complément d'autres leçons tirées des nombreuses années de travaux de la Conférence du désarmement, nos contributions utiles aux efforts qu'il déploiera pour trouver des solutions relatives à un programme de travail équilibré. Le document CD/WP.600, qui est la dernière contribution proposée l'année dernière au cours de la présidence russe de la Conférence du désarmement, regroupe des travaux sur deux sujets : le désarmement nucléaire et le terrorisme employant des armes de destruction massive.

Il y a quelques années, nous avons proposé, en tant que décision consensuelle temporaire jusqu'à la conclusion d'une décision plus importante, que les délégations de la Conférence du désarmement conviennent d'un programme de travail dit simplifié, qui aurait défini des mandats de discussion sur tous les points principaux à l'ordre du jour de la Conférence. D'une certaine manière, il peut être considéré que le résultat auquel la

Conférence est parvenue, à savoir l'établissement l'année dernière d'un groupe de travail sur la voie à suivre et les discussions en cours dans les organes subsidiaires, va dans le même sens. La Russie ne revendique pas de droits d'auteur sur ces idées. Elles restent sur la table de la Conférence et peuvent encore, à notre avis, jouer un rôle utile dans la recherche de solutions mutuellement acceptables.

Parallèlement, nous demandons à nouveau à toutes les délégations représentées à la Conférence de s'abstenir de politiser cette instance en engageant des épreuves de force autour de questions délicates qui sont de nature principalement régionale et qui ne sont pas directement liées à l'ordre du jour. Non seulement ce comportement est préjudiciable au bon fonctionnement de la Conférence, mais il empoisonne aussi les relations entre les membres. Dans tous les cas, en raison de la spécificité de son mandat, la Conférence du désarmement ne peut contribuer à la résolution de ce type de problème mondial. D'autres organes, tels que le Conseil de sécurité de l'ONU, ont été établis à cet effet.

Pour conclure, je tiens à nouveau à souhaiter plein succès à la nouvelle présidence de la Conférence et à réaffirmer notre volonté de coopérer de manière constructive avec la présidence, les six Présidents de la session de 2018 et toutes les délégations, pour surmonter notre défi commun, qui est de permettre à la Conférence du désarmement de reprendre des négociations de fond.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie la Représentante de la Fédération de Russie pour sa déclaration et les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant du Japon.

**M. Ono** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Japon estime que l'utilisation d'armes chimiques par quiconque ne devrait en aucun cas être autorisée et condamne avec la plus grande fermeté l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. À cet égard, le Japon se déclare à nouveau préoccupé par la violation par la Syrie de ses obligations en matière de désarmement et de non-prolifération alors qu'elle assume la présidence de la Conférence du désarmement. D'autre part, comme le Japon l'a fait observer dans sa déclaration au cours de la première séance plénière de la Conférence cette année, les 65 États membres ont tous le devoir et la responsabilité unique de faire avancer concrètement les négociations sur le désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, il est important de trouver un accord sur un programme de travail et sur sa mise en œuvre pour que la Conférence du désarmement fasse des progrès en général. À cette fin, le Japon juge que les discussions des organes subsidiaires sont déterminantes. Il est important que les États membres engagent des discussions de manière équitable et constructive sous une supervision transparente, conformément aux règles de la Conférence. Sachant cela, le Japon attend de la Syrie qu'elle assume la présidence de manière équitable et constructive, et participera en conséquence aux discussions.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant du Japon pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Han** Tae-song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je tiens d'emblée à vous féliciter sincèrement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et je vous souhaite plein succès dans vos travaux. Je suis convaincu que votre riche expérience et vos connaissances étendues nous permettront d'engager des discussions plus approfondies lors des prochaines sessions des organes subsidiaires. Vous pouvez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation à cet égard. Comme le Président de la Conférence est chargé d'établir un programme de travail, nous attendons de lui qu'il consacre tous ses efforts à la mise au point d'un programme de travail complet et équilibré qui soit acceptable pour tous les États membres de la Conférence.

Après la déclaration par la République populaire démocratique de Corée de sa décision de mettre un terme à ses essais nucléaires en avril, une cérémonie marquant le démantèlement complet de son site d'essais nucléaires a été organisée le 24 mai pour garantir la transparence de son engagement. Cet événement, qui s'est entièrement déroulé en toute transparence en présence de journalistes locaux et étrangers, a une nouvelle fois

clairement démontré que la République populaire démocratique de Corée déploie des efforts énergiques en faveur de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne, ainsi que dans le monde. L'arrêt des essais nucléaires est une étape importante en direction du désarmement nucléaire de la planète. La République populaire démocratique de Corée continuera de déployer des efforts pour contribuer à l'avènement d'un monde en paix et exempt d'armes nucléaires.

Monsieur le Président, ma délégation est fermement convaincue que la présidence syrienne de la Conférence du désarmement respecte totalement le Règlement intérieur de la Conférence, qui spécifie que la présidence de la Conférence est assurée à tour de rôle par tous ses membres, selon l'ordre alphabétique anglais de la liste des membres. Aucune tentative visant à modifier l'ordre de rotation ou à empêcher qu'un État membre assume la présidence pour des motifs d'ordre politique ne doit être tolérée. Les complications relatives aux questions techniques qui ne présentent aucun intérêt pour les débats de fond ne feront qu'exacerber les tensions au sein de la Conférence du désarmement, où il existe déjà des vues divergentes entre États membres.

Ma délégation est fermement opposée aux exemples qui ont été cités par certains pays et qui visent à politiser cette instance pour satisfaire des intérêts partisans. Ces pays feraient mieux de changer de comportement, car leur conduite édifie des barrières artificielles et éloigne nos débats de la question du désarmement mondial.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée pour sa déclaration, ses paroles aimables et son appui à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Heidari** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation intervient sous votre présidence, nous tenons d'emblée à vous féliciter sincèrement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous tenons également à remercier vos prédécesseurs, à savoir les éminents Ambassadeurs de Sri Lanka, de Suède et de Suisse, pour les travaux acharnés qu'ils ont déployés pour que la Conférence engage des travaux de fond cette année.

Monsieur le Président, la création des organes subsidiaires de la Conférence, conformément à la décision figurant dans le document CD/2119 et à la décision de suivi, en application desquelles cinq coordonnateurs de ces organes ont été désignés et ont commencé à travailler, a marqué un tournant, qui permet à la Conférence d'entreprendre des travaux de fond cette année. La décision de créer des organes subsidiaires pour traiter les quatre points centraux à l'ordre du jour de la Conférence ainsi que d'autres points est le résultat d'un compromis commun des membres de la Conférence, qui ont fait preuve de volonté politique après des délibérations intenses portées par le premier Président de la Conférence de cette année.

Mon pays a soutenu cette décision pour donner une nouvelle possibilité de délibération approfondie et technique des questions à l'ordre du jour de la Conférence, notamment de la question attendue de longue date du désarmement nucléaire ainsi que des perspectives de négociation d'un instrument juridique ayant force obligatoire et compatible avec la raison d'être de la Conférence, conformément à son document fondateur, à savoir le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous saluons le travail acharné que tous les coordonnateurs ont accompli au cours de la première série de réunions de chacun des organes subsidiaires.

Nous réaffirmons notre position de principe, qui est partagée par le Groupe des 21, selon laquelle le désarmement nucléaire reste une priorité absolue. À ce sujet, la République islamique d'Iran est fermement convaincue que la seule solution pratique et le meilleur cadre juridique concret qui soit efficace pour instaurer un monde exempt à jamais d'armes nucléaires est d'engager des négociations au plus tôt dans la Conférence du désarmement en vue de l'adoption rapide d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. Par conséquent, les initiatives isolées qui prennent du retard et qui

s'étalent dans le temps, telles que le respect d'engagements attendus de longue date sur le désarmement nucléaire, n'ont pas eu l'efficacité nécessaire ni la vitesse requise pour éradiquer le spectre et la menace que font peser les armes nucléaires.

Monsieur le Président, alors que nous poursuivons nos délibérations dans les cinq organes subsidiaires conformément à leur calendrier, le document CD/2119 indique également que les travaux des organes subsidiaires sont menés sans préjudice du Règlement intérieur de la Conférence et des responsabilités dévolues au Président, en particulier de son article 29 portant sur l'établissement du programme de travail de la Conférence. À cet égard, nous estimons qu'il y a lieu que le Président poursuive les consultations dans l'optique d'élaborer un programme de travail. Nous sommes en effet convaincus que la poursuite de consultations ouvertes et transparentes sous votre présidence éclairée peut ouvrir la voie à l'adoption par consensus d'un programme de travail complet et équilibré pour la Conférence. Nous saluons tous les efforts que vous déployez et vos intentions, notamment l'engagement de votre pays honorable, en tant que membre du Groupe des 21, de tout mettre en œuvre en faveur de l'adoption d'un programme de travail pour la session de 2018 de la Conférence.

Monsieur le Président, nous sommes prêts à examiner votre proposition de programme de travail avec un esprit d'ouverture et beaucoup d'intérêt. Il convient d'indiquer que notre délégation examinera minutieusement les propositions qui ont une approche équilibrée dans le traitement des quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour, y compris le désarmement nucléaire, comme tous les membres du Groupe des 21 l'ont constamment fait depuis que la Conférence existe. Bien sûr, nous sommes conscients qu'il n'est pas facile pour le Président de présenter une proposition englobant de nombreuses idées et opinions qui feront l'objet d'un consensus. Cependant, compte tenu de la complexité de la question du programme de travail de la Conférence du désarmement, nous apprécions que vous n'ayez pas ménagé vos efforts pour exercer votre responsabilité en tant que quatrième Président de la Conférence du désarmement pour la session de 2018. Monsieur le Président, nous vous soutiendrons pleinement dans tous les efforts que vous déploierez au cours de votre présidence.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran pour sa déclaration, ses paroles aimables et sa volonté de soutenir les efforts de la présidence syrienne. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République d'Iraq.

**M. Abbas** (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter personnellement ainsi que votre pays pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens aussi à remercier vos prédécesseurs pour leur dévouement à la présidence de la Conférence. Je vous assure, vous et le groupe des six Présidents de la session de 2018, du soutien de ma délégation et de sa pleine coopération dans l'exercice de vos fonctions.

Monsieur le Président, comme chacun le sait, la Conférence du désarmement ne parvient pas depuis plusieurs années à s'acquitter de son mandat de négociation alors que la communauté internationale fait face à de nombreux défis. L'impasse dans laquelle elle se trouve depuis lors a eu une incidence négative sur le multilatéralisme et sur l'objectif fondateur de cette instance. Par conséquent, nous n'avons pas d'autre choix que de poursuivre nos objectifs, à savoir instaurer la paix et parvenir à l'élimination totale des armes. Nous avons écouté votre déclaration, Monsieur le Président, et nous soutenons les efforts que vous déployez pour examiner d'autres solutions propices à l'établissement d'un programme de travail complet et équilibré qui réponde aux préoccupations des États membres. Il est extrêmement urgent de trouver un moyen efficace de sortir la Conférence de l'ornière.

Chacun sait que cette Conférence ne fonctionne pas en vase clos, mais que son fonctionnement est étroitement lié au climat en matière de sécurité internationale. Les difficultés auxquelles la sécurité internationale est exposée incitent en réalité à rechercher d'autres solutions et à accomplir des progrès en matière de désarmement, ce qui nécessite de l'audace, de la flexibilité et de la volonté pour trouver des compromis et éviter de transformer la Conférence en tribune politique. Bien que la responsabilité liée à la

présentation d'un programme d'action incombe au Président, conformément au Règlement intérieur de la Conférence, il s'agit aussi d'une responsabilité collective de tous les États membres. Nous espérons que la Conférence ne déviera pas une nouvelle fois de son cours normal. Nous réaffirmons par conséquent, Monsieur le Président, notre soutien et notre coopération.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant de la République d'Iraq pour sa déclaration, les paroles aimables qu'il m'a adressées personnellement ainsi qu'à mon pays et sa disposition à soutenir cette présidence. Je vous remercie notamment d'avoir rappelé à la Conférence que les États doivent entreprendre, pour que ses travaux soient couronnés de succès, des efforts collectifs sincères et constructifs dans l'optique d'atteindre les objectifs de cette instance. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République de Corée.

**M. Lee Jang-Keun** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à exprimer la satisfaction que lui inspire le fait que quatre des cinq organes subsidiaires aient tenu des discussions de fond ces deux dernières semaines, conformément au calendrier du document CD/2116.

Les présentations des experts de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui ont été suivies d'un échange de vues, ont non seulement amélioré notre compréhension de la situation dans laquelle nous nous trouvons, mais nous ont aussi aidés à déterminer à nouveau les points de convergence et les points de divergence sur les questions examinées. Nous avons également pu observer une prise de conscience partagée à l'égard de progrès dont nous avons tant besoin dans le rétablissement de l'autorité de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement.

Je saisis cette occasion pour féliciter les coordonnateurs des organes subsidiaires concernant le lancement de leurs travaux qui a été couronné de succès et je tiens aussi à réaffirmer mon soutien sans faille en faveur de leurs travaux.

Ces dernières semaines, ainsi qu'aujourd'hui, de nombreuses délégations se sont exprimées sur des questions liées à la Syrie. Ma délégation s'associe aux précédents orateurs et exprime sa profonde préoccupation à l'égard de l'emploi répété d'armes chimiques en Syrie, en particulier par les forces armées syriennes, comme le montrent les enquêtes du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, je tiens à faire écho aux observations qui ont été faites à l'Université de Genève la semaine dernière par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, lors de son discours de présentation de son programme de désarmement. Je cite : « Nous prendrons également des mesures pour empêcher l'emploi d'autres armes de destruction massive, en particulier les armes chimiques, et pour y mettre un terme » et « Nous ne pouvons accepter que l'impunité persiste en Syrie comme ailleurs dans le monde ». Il s'est également dit attaché à « créer un mécanisme permanent central chargé d'enquêter sur les allégations d'emploi de ces armes ». En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, qui a été établie par cette éminente instance, la République de Corée souscrit aux observations du Secrétaire général.

Mon gouvernement condamne sans équivoque l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque, en quelque circonstance que ce soit et affirme que les auteurs de l'emploi d'armes chimiques doivent répondre de leurs actes. Dans le cas contraire, l'emploi répété d'armes chimiques sans que quiconque soit tenu de répondre de ces actes aura des répercussions néfastes durables sur la valeur normative de la Convention sur les armes chimiques. La République de Corée soutient pleinement les efforts que la communauté internationale déploie à l'encontre de l'emploi d'armes chimiques, en particulier pour éviter qu'elles fassent des victimes civiles innocentes.

Pour terminer, ma délégation tient à souligner l'importance d'une adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques et exhorte les États qui ne sont pas encore parties à celle-ci à y adhérer dès que possible.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant de la République de Corée et je donne à présent la parole à la Représentante d'Israël.

**M<sup>me</sup> Raz Shechter** (Israël) (*parle en anglais*) : Israël est attaché à la Conférence du désarmement, une instance internationale qui peut contribuer, comme le Conseil de sécurité, à la sécurité et à la stabilité internationales face à la menace de plus en plus pesante des violences armées dans le monde. Plus particulièrement en cette période de fragilisation de l'ordre international fondé sur des règles, nous attachons une grande importance à la vérification et à l'observation, en application des mécanismes internationaux existants de maîtrise des armements et de non-prolifération, notamment la Conférence du désarmement.

Nous reconnaissons l'importance du bon déroulement des travaux de la Conférence, conformément à son Règlement intérieur, et respectons l'institution d'une présidence basée sur une rotation par ordre alphabétique, comme le prévoit celui-ci. Dans le même temps, bien que le rôle du Président de la Conférence constitue une formalité, son rôle de chef de file en tant que président d'instance, en particulier d'une instance internationale chargée de la négociation de questions liées à la sécurité stratégique mondiale et aux armes de destruction massive, présente une dimension morale et sa visibilité politique est élevée. Il est troublant et contraire aux objectifs et aux principes de la Conférence du désarmement qu'un de nos États membres enfreigne de manière flagrante et répétée les obligations que lui impose la Convention sur les armes chimiques en gazant de manière atroce sa propre population et ne respecte pas son accord de garanties nucléaires, selon des informations communiquées au Conseil de sécurité par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous nous devons de condamner ces actes et de réagir.

Il est inacceptable de constater cette situation absurde qui fait qu'un tel État membre puisse assumer aujourd'hui la présidence de la Conférence du désarmement et qui ne devrait pouvoir se produire sans répercussions. La situation n'est pas anodine. En tant qu'États membres de la Conférence, nous disposons d'un pouvoir décisionnaire relatif à son Règlement intérieur et nous devons dénoncer les situations absurdes comme celle-ci. Compte tenu des agissements du Gouvernement syrien et de son influence destructrice sur la paix et la stabilité régionales et mondiales, nous sommes tous discrédités en acceptant que la Syrie assume la présidence de la Conférence. Cela nuit à l'intégrité et à la crédibilité à la fois de l'infrastructure en matière de désarmement et de l'ONU. Une voix doit se faire le relais de la moralité dans cette salle et nous ne devrions pas légitimer ni honorer ce régime. Israël s'associe par conséquent aux autres États et envoie un message sans équivoque à la Conférence du désarmement et à la communauté internationale leur faisant savoir que la présidence syrienne de quatre semaines ne peut être acceptée et ne le sera pas. Nous ne respecterions ni le peuple syrien ni la communauté internationale en adressant un autre message. Israël, en tant qu'État membre responsable prenant au sérieux ses engagements à l'égard de la Conférence, a décidé de continuer d'assister aux séances de cette instance, contrairement à ce qui a été fait par le passé par d'autres États membres de la Conférence. Cependant, le siège d'Israël restera inoccupé, notre niveau de représentation sera abaissé, nous ne participerons à aucun débat de fond sous cette présidence affligeante et notre participation sera sélective. Nous espérons que d'autres voix véhiculeront fermement et clairement ce message sans équivoque en adoptant des réactions similaires.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Représentant du Pakistan.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation.

Nous prenons note de vos remarques liminaires et vous remercions de tendre la main aux groupes régionaux et aux délégations individuelles à des fins de consultations informelles. Nous collaborerons avec vous de manière constructive pour faire avancer les travaux de la Conférence et espérons que toutes les délégations feront la même chose. Nous saisissons également cette occasion pour remercier la Présidente sortante, l'éminente Ambassadrice de Suisse, pour sa conduite exceptionnelle de la Conférence. Elle nous a

engagés vers un lancement couronné de succès des travaux de fond des organes subsidiaires, en tirant parti des bases solides édifiées par ses deux prédécesseurs, les éminents Ambassadeurs de Sri Lanka et de Suède. Nous espérons que cette tendance positive de coordination et de coopération sans accroche entre les six Présidents perdurera tout au long du reste de la session de cette année, ce qui garantira la bonne conduite des activités officielles de la Conférence, et qu'elle ne sera pas perturbée par les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui qui soulèvent des questions concernant le Président actuel de la Conférence.

Il serait tout à fait malheureux et déplorable si nous laissions nos avis et convictions politiques concernant un autre État membre discréditer la fonction de Président de la Conférence. Comme nous le savons parfaitement, conformément à l'article 9 de notre Règlement intérieur, la présidence de la Conférence est automatiquement assurée à tour de rôle par tous ses membres pour une période de quatre semaines de travail, selon l'ordre alphabétique anglais. Nous ne sommes pas habilités à choisir ni à désigner les Présidents de la Conférence en triant les pays sur le volet en fonction de nos préférences. Le dénigrement de la fonction solennelle de Président de la Conférence et la contestation de son autorité ont des effets préjudiciables sur le fonctionnement en bonne et due forme de la Conférence et instaurent un précédent fâcheux. En dépit de nos divergences d'opinions, il est essentiel de faire preuve de la courtoisie requise les uns envers les autres et de respecter la présidence tournante pour créer une atmosphère de travail propice dans la Conférence.

Monsieur le Président, nous espérons que la Conférence poursuivra son activité normale de manière productive pendant votre présidence, en accomplissant ensemble des progrès dans l'accomplissement de son mandat. Vous avez commencé de manière appropriée. Nos convictions et nos prises de position politiques autour de questions qui n'ont pas de lien avec les questions centrales à l'ordre du jour ne doivent pas nuire à la Conférence du désarmement. Les questions qui ne la concernent pas ne devraient pas détourner l'attention de la Conférence des questions centrales qui l'intéressent ni porter préjudice à la nature apolitique de la présidence de la Conférence.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour sa déclaration ainsi que pour ses paroles aimables et les opinions qu'il a exprimées. Je donne maintenant la parole à la Représentante du Canada.

**M<sup>me</sup> Godin** (Canada) (*parle en anglais*) : Je prends la parole aujourd'hui pour déclarer que le Canada regrette profondément que la Syrie assume la présidence de la Conférence du désarmement. Comme les ministres des affaires étrangères du Groupe des Sept l'ont déclaré dans leur communiqué conjoint à Toronto le 23 avril, nous déplorons que la Syrie assume la présidence de la Conférence du désarmement en mai, compte tenu de son mépris systématique et flagrant des normes et des accords internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération.

En clair, le régime de Bachar al-Assad a utilisé des armes chimiques contre son propre peuple. La Syrie n'a pas la légitimité pour siéger à cette fonction et présider cette instance. Le Canada est profondément attaché à la Conférence du désarmement, comme la Ministre, M<sup>me</sup> Freeland, l'a démontré lors de son intervention devant cette instance en février. Cependant, le Canada est fermement convaincu que la crédibilité de la Conférence est fortement compromise lorsque le représentant d'un État qui enfreint de manière manifeste et répétée ses obligations internationales en matière de désarmement assume sa présidence. Le Canada a par le passé fait part de sa préoccupation à l'égard de la stricte rotation de la présidence de la Conférence, puisqu'elle permet aux États qui ne respectent pas leurs engagements en matière de désarmement et de non-prolifération d'assumer néanmoins un rôle dans son fonctionnement. Le fait que la Syrie en assume la présidence ne fait que nous conforter dans l'idée qu'il est indispensable de réformer en profondeur la Conférence du désarmement. La Convention sur les armes chimiques est l'une des principales réalisations de la Conférence et pourtant le Président actuel remet en cause son intégrité de manière active et répétée. Pour souligner l'hypocrisie du régime syrien pendant le mois de juin, nous nous ferons le porte-voix des survivants d'attaques chimiques en Syrie en faisant part de leurs témoignages.

(*L'oratrice poursuit en français.*)

Dans son dernier rapport datant d'octobre 2017, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a conclu que le 4 avril 2017, les forces du Gouvernement syrien avaient employé à Khan Cheïkhoun une bombe aérienne contenant du gaz sarin. C'est la quatrième fois au moins que l'on reconnaît que le régime syrien est responsable de l'utilisation d'armes chimiques. À cette occasion, les forces armées de la Syrie ont utilisé exactement le même agent neurotoxique qu'elles avaient affirmé avoir expédié hors de leur pays pour destruction. Des centaines de civils en ont subi les effroyables conséquences.

L'organisation Human Rights Watch a interrogé un grand nombre de personnes ayant vu l'horreur des effets causés par les armes chimiques, par exemple, Abdelaziz al-Youssef qui est arrivé dans la zone ciblée par les forces syriennes seulement quelques minutes après les attaques pour apporter de l'aide à des membres de sa famille. Il a affirmé, et je cite : « Les gens essayaient de fuir, de descendre dans les sous-sols, mais lorsqu'ils marchaient, ils s'écroulaient par terre et ceux qui venaient les aider, ils s'écroulaient aussi. Le gaz s'est propagé jusqu'à 500 ou 600 mètres. Les victimes ne se trouvaient pas seulement à l'endroit frappé. Il y avait des martyrs dans tout le quartier. Ceux qui étaient restés endormis ne se sont plus réveillés. Ceux qui étaient dans des sous-sols suffoquaient et mouraient. Ceux qui se sont réveillés et qui sont sortis ont été affectés. Je jure que ceux qui ont survécu ne sauraient pas décrire ce qui est arrivé. C'était comme le Jugement dernier. Tout le monde s'effondrait partout. ».

Un autre témoin interviewé par Human Rights Watch est Fatima Abdel-Latif al-Youssef. Elle n'habitait qu'à quelques mètres de la cible. Elle a dit, et je cite : « Ma cousine est sortie sur le balcon. Elle a 16 ans. Elle était en train de s'étouffer. J'ai essayé de l'aider. On a versé de l'eau sur elle, mais elle s'est évanouie. Ma tante s'est évanouie. À ce moment-là, je me suis évanouie aussi, mais je me suis réveillée plus tard. La femme de mon oncle, qui habite dans le même immeuble, a frappé à la porte de notre appartement. Elle disait "Laissez-moi entrer, laissez-moi entrer". J'ai essayé de la tirer dans l'appartement, mais je n'ai pas réussi parce que je suis petite et qu'elle était lourde. Je l'ai laissée par terre, à côté de la porte, pour monter et appeler mon oncle pour qu'il vienne m'aider. Il est descendu l'aider, mais il n'est jamais revenu. ». D'après Fatima et sa cousine, sept personnes qui habitaient dans la même maison sont décédées pendant l'attaque de Khan Cheïkhoun menée avec des armes chimiques, y compris deux enfants de 7 et 10 ans. Près d'une centaine de victimes innocentes ont perdu la vie d'une manière atroce à Khan Cheïkhoun.

Si cela ne suffit pas à démontrer qu'il est vraiment déplorable que la Syrie préside un organe multilatéral de l'ONU qui a la responsabilité de négocier des traités de désarmement, nous devons rappeler à cette assemblée que l'utilisation d'armes chimiques implique la possession desdites armes. L'omission de déclarer leur possession constitue une seconde violation de la Convention sur les armes chimiques perpétrée par la Syrie, plus précisément son omission d'avoir fait une déclaration véridique. Le Canada a participé énergiquement aux efforts déployés par la communauté internationale pour détruire les armes chimiques déclarées par la Syrie. Mais tout au long de ces années, notre travail a été entravé par la réticence de la Syrie à coopérer avec l'OIAC et son refus de se débarrasser de toutes ses armes chimiques.

*(L'oratrice poursuit en anglais.)*

Les conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint sont la preuve, si tant est qu'il en fallût une autre, que les hauts responsables syriens ont sciemment décidé de se dérober à leurs obligations juridiques et de transgresser le tabou mondial qui entoure l'utilisation des armes chimiques. L'emploi d'armes chimiques est moralement répréhensible et constitue un crime de guerre à l'encontre duquel il est intolérable que l'impunité persiste. Les auteurs doivent répondre de leurs actes. Le Canada condamne le mépris persistant et sans borne par la Syrie du droit international. Cette situation ne peut être ignorée et doit être dénoncée. La Syrie tourne le dos aux principes qui constituent les fondements de cette instance. Pour dire les choses simplement, la Syrie n'est manifestement pas faite pour présider la Conférence. Puisque le Canada juge inacceptable que la Syrie ait décidé d'assumer la présidence tournante de la Conférence, notre Représentante permanente ne participera pas aux séances plénières au cours de cette présidence. La Syrie, qui fait preuve de mépris à l'égard du droit

international et de ses engagements, bénéficie de la protection de la Russie, qui a opposé à 12 reprises son veto à des résolutions du Conseil de sécurité, y compris à la résolution qui prévoyait le renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Cette protection suscite l'impunité et cette impunité suscite le mépris, et aujourd'hui, la Syrie se présente devant nous avec dédain pour présider nos séances.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Allemagne.

**M. Pilz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Le climat en matière de sécurité internationale connaît une évolution profonde. Les efforts qui sont déployés dans le domaine de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement sont soumis à des pressions croissantes. En ces temps difficiles, nous devons redoubler d'efforts pour renforcer la confiance. Les organisations telles que la Conférence du désarmement présentent un intérêt exceptionnel dans cette situation.

C'est dans ce contexte que nous déplorons que la présidence de cette organisation essentielle, dont la tâche est vitale, incombe à la Syrie, un État qui ne respecte pas ses obligations en matière de non-prolifération, qui porte une écrasante responsabilité dans la violation abjecte des droits de l'homme et du droit international humanitaire et qui, en violation du droit international, a utilisé à plusieurs reprises des armes chimiques contre ses propres citoyens.

Bien que nous acceptions le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, qui prévoit la rotation des présidences dans l'ordre alphabétique, nous ne laisserons pas cette situation porter préjudice aux travaux importants et si nécessaires de l'organisation. Nous demandons à la présidence de ne pas donner à son rôle un caractère politique et de s'en acquitter en respectant les normes les plus élevées qui prévalent dans cette organisation. L'Allemagne et d'autres États s'opposeront à toute tentative d'utilisation du rôle de la présidence à des fins abusives autres que la présidence technique et adopteront une réaction appropriée par la suite.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant de l'Allemagne pour les accusations proférées à l'encontre de cette présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Algérie.

**M. Djouama** (Algérie) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite de prime abord vous exprimer ses sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence. Nous sommes confiants que sous votre leadership et grâce à vos qualités professionnelles, nos travaux vont se poursuivre dans la bonne voie. Ma délégation tient également à cette occasion à remercier vos prédécesseurs, les Représentants permanents de Sri Lanka, de la Suède et de la Suisse pour leurs efforts louables consentis durant les trois précédentes présidences.

Ma délégation réaffirme son attachement à œuvrer avec les autres membres de la Conférence du désarmement afin que celle-ci reprenne sa tâche première qui est celle de négocier des traités de désarmement. Nous estimons essentiel d'encourager le dialogue et la coopération au sein de la Conférence en vue de favoriser un climat propice à la consolidation des efforts de tous pour des progrès positifs.

Monsieur le Président, votre présidence intervient à un moment crucial, à mi-parcours de la session de 2018, où nous avons entamé des débats de fond dans le cadre des organes subsidiaires établis cette année. Nous espérons que leurs conclusions concernant l'ensemble des points à l'ordre du jour pourront ajouter de nouvelles idées et offrir des pistes pour relancer les travaux de la Conférence. Depuis des années, nous organisons des débats thématiques dans le cadre de réunions officielles ou informelles. Ces réunions ont été l'occasion de réitérer les positions respectives des membres de la Conférence sans pouvoir toutefois en refléter la teneur dans le rapport annuel. Ma délégation exprime le souhait que cette année, les conclusions de ces débats puissent être négociées, adoptées par consensus et consignées dans les rapports. Cet exercice permettrait

à la Conférence du désarmement de reprendre, ne serait-ce que dans une étape préparatoire, sa fonction de négociation sur les questions de fond, et de préparer ainsi les éléments techniques pour d'éventuelles négociations sur les instruments internationaux.

Monsieur le Président, ma délégation partage votre approche qui vise à engager, parallèlement aux travaux des groupes subsidiaires, des consultations bilatérales avec les États membres et les groupes régionaux au sujet du programme de travail. Soyez assuré, Monsieur le Président, du plein soutien de ma délégation dans vos efforts et de sa coopération pour la réussite de votre présidence.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant de l'Algérie pour sa déclaration, ses paroles aimables concernant la présidence et le soutien qu'il a exprimé dans son intervention. Avant de donner la parole au prochain orateur, je tiens à souligner une erreur d'interprétation à la suite de la déclaration du Représentant de l'Allemagne. Je ne l'ai pas remercié pour sa déclaration, mais je l'ai plutôt remercié pour les menaces qu'il a proférées, et je lui ai promis d'en tenir compte. Je donne maintenant la parole à l'oratrice suivante inscrite sur ma liste, la Représentante du Venezuela.

**M<sup>me</sup> Díaz Mendoza** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Nous tenons à vous féliciter pour votre accession à la présidence de cette instance, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Nous voudrions également saisir cette occasion pour vous exprimer notre soutien pour votre travail et pour tous les efforts que vous déploierez dans les semaines à venir, ainsi que pour vous assurer de notre coopération. Nous remercions les Présidents de la Conférence pour les efforts qu'ils ont fournis pendant la première partie de l'année et nous les félicitons pour les progrès accomplis pour obtenir des résultats et essayer de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Le Venezuela réaffirme son engagement en faveur de la paix, du désarmement général et complet et de la non-prolifération. Il est essentiel d'atteindre cet objectif pour renforcer le droit à la paix et à la sécurité internationales. Nous réaffirmons notre position de principe qui érige le désarmement nucléaire en tant que priorité absolue à l'ordre du jour de la Conférence.

Monsieur le Président, la République bolivarienne du Venezuela est résolue à travailler de concert pour faire progresser les travaux de fond au sein de cette instance par le biais d'un dialogue constructif, transparent et participatif. La Conférence du désarmement a été établie en 1978 en tant qu'unique instance multilatérale de négociation pour les questions de désarmement. Elle est devenue une instance multilatérale bien adaptée et indispensable et a obtenu des succès importants au fil du temps, notamment la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Elle constitue un élément essentiel du système multilatéral, et elle doit reprendre sa mission, et adopter un programme de travail complet et équilibré assorti d'un mandat de négociation qui tient véritablement compte de toutes les priorités dans le domaine du désarmement.

Le Venezuela réaffirme son attachement à l'égard des institutions et des accords existants en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Nous nous trouvons à ce stade dans une situation difficile à l'échelle internationale qui nécessite des efforts conjoints pour garantir la paix et la sécurité internationales. Nous ne pouvons plus retarder l'engagement des travaux de fond. L'urgence avec laquelle nous entreprendrons cette tâche déterminera la validité, voire même la pertinence, de cette instance et cela doit commencer par un accord sur le programme de travail. Notre objectif ultime et commun est le renforcement de l'ordre juridique international sur la base de notre engagement à œuvrer pour la paix et la sécurité internationales. Nous ne devons pas laisser passer l'occasion offerte par cette instance. Nous sommes collectivement responsables de la négociation d'instruments permettant de maîtriser et d'éliminer les armes de destruction massive. Nous ne pouvons rester indifférents face aux risques que comportent ces armes et qui menacent l'humanité.

Ma délégation soutient pleinement la Conférence du désarmement, dont la création et l'évolution ont eu une grande importance. Elle doit trouver un moyen de regagner une place appropriée sur la scène internationale. N'oublions pas l'expérience qui a été acquise

par la Conférence. Nous réaffirmons la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et réaffirmons notre décision de promouvoir le multilatéralisme comme principe fondamental des négociations dans ce domaine.

Les zones exemptes d'armes nucléaires dans le règlement des questions de non-prolifération et la promotion d'une politique de sécurité régionale commune qui soit non nucléaire jouent un rôle fondamental. Heureusement, le Venezuela, l'Amérique latine et les Caraïbes forment une région exempte d'armes nucléaires. Nous espérons que toutes les régions, y compris le Moyen-Orient, atteindront bientôt des objectifs identiques.

Nous commençons cette deuxième session avec pour mission de faire avancer les travaux des cinq organes subsidiaires qui ont été créés. Nous espérons que leurs efforts contribueront à déterminer les aspects qui pourraient servir de fondement pour préparer un programme de travail complet et équilibré en tant que mandat de négociation. Nous espérons aussi que le processus de consultation que vous nous avez présenté aujourd'hui nous permettra d'accomplir de nouveaux progrès en ce sens.

La République bolivarienne du Venezuela tient à réaffirmer son attachement à cette instance et au multilatéralisme. Nous devons nous unir et assumer la responsabilité qui nous incombe, vis-à-vis de la communauté internationale, d'œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Les travaux de la Conférence du désarmement doivent être préservés des manipulations politiques et de l'application de deux poids, deux mesures, et nous devons aider les Présidents dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président, pour exprimer notre soutien et nous vous souhaitons plein succès dans la façon dont vous dirigerez les travaux. Nous nous efforcerons de travailler avec vous et avec votre équipe de manière active et dans un esprit de coopération.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie la Représentante du Venezuela pour sa déclaration et les paroles aimables qu'elle a adressées à cette présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante du Viet Nam.

**M<sup>me</sup> Le Duc Hanh** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je suis ravie de prendre la parole à l'occasion de la première séance plénière sous votre présidence. Je tiens à vous féliciter pour votre accession à la quatrième présidence de la Conférence du désarmement de la session de cette année.

Je saisis cette occasion pour faire part de ma satisfaction à l'égard des discussions initiales des organes subsidiaires de la Conférence sous la supervision de vos prédécesseurs. Ces deux dernières semaines, nous avons engagé des discussions préliminaires sur presque tous les points à l'ordre du jour de la Conférence. Nous nous réjouissons à l'idée que le reste des discussions de fond débouchent sur un résultat fructueux qui, à notre avis, comblera les lacunes en matière de connaissances, dissipera les malentendus et consolidera la confiance mutuelle entre les pays.

Bien que nous soyons d'accord sur le fait que nous devrions consacrer autant de temps à toutes les questions relatives aux points à l'ordre du jour de la Conférence, ma délégation est convaincue que notre discussion devrait mettre l'accent sur les questions nucléaires, qui apparaissent dans les thèmes des organes subsidiaires 1, 2 et 4. Il ne fait aucun doute que l'enjeu le plus important auquel l'humanité est actuellement aux prises est de réussir à déterminer comment éliminer le risque que font peser les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, pour sauver l'humanité, une expression que notre délégation a extraite du discours du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, au cours duquel il a annoncé son programme de désarmement à Genève la semaine dernière.

Le Viet Nam défend de manière inflexible l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Nous soutenons fermement les efforts internationaux qui sont déployés pour atteindre ce noble objectif, notamment l'adoption historique d'un traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont le Viet Nam est fier d'être l'un des signataires.

À cet égard, ma délégation tient à saisir cette occasion pour informer la Conférence que le Viet Nam a déposé le 17 mai auprès du Secrétaire général de l'Organisation des

Nations Unies son instrument de ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ce qui lui a permis de devenir le dixième pays à ratifier cet instrument, et invite les parties qui ne l'ont pas fait à faire preuve de bonne volonté.

Pour conclure, nous vous souhaitons une présidence couronnée de succès et je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer de notre soutien sans faille.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie la Représentante du Viet Nam pour sa déclaration, ses paroles aimables et son appui à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Argentine.

**M. Abbenante** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Merci. L'Argentine, qui est convaincue par le multilatéralisme et la diplomatie, continuera de participer aux délibérations des organes subsidiaires au cours de votre présidence. De plus, je tiens à souligner que l'Argentine réaffirme sa vive condamnation de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie contre la population civile, y compris contre des enfants. L'utilisation d'armes chimiques constitue un crime contre l'humanité et un crime de guerre. Nous demandons à toutes les parties concernées, y compris aux acteurs qui ont de l'influence dans la région, de faire preuve de la plus grande prudence pour éviter une aggravation des tensions et trouver une solution politique sous les auspices de l'ONU. L'Argentine estime que la dernière attaque à l'arme chimique qui a été commise en Syrie devrait faire l'objet d'une enquête en bonne et due forme et que leurs auteurs devraient répondre de leurs actes pour faire en sorte que ce crime de guerre ne soit pas impuni. Pour terminer, conformément au principe de non-indifférence et de solidarité internationale, la communauté internationale devrait réaffirmer avec la plus grande fermeté sa condamnation de l'utilisation d'armes chimiques en toutes circonstances.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant de l'Argentine pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Espagne.

**M. Herráiz España** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne et tient à réaffirmer à titre national une partie des observations qui ont été formulées. Ce matin, nous avons entendu beaucoup d'autres délégations, y compris la délégation des États-Unis, donner leur point de vue en temps voulu sur la présidence de la Conférence du désarmement qui commence aujourd'hui. Nous exprimons notre soutien indéfectible en faveur de l'ordre international fondé sur l'état de droit et sur les normes, les principes et les valeurs de l'ONU. Conformément à ce postulat fondamental, nous considérons que l'interdiction universelle des armes chimiques constitue l'une des lois fondamentales de l'humanité et du droit international.

Ma délégation estime que l'accession aujourd'hui à la présidence de la Conférence du désarmement d'un pays qui enfreint gravement ses obligations en matière de non-prolifération et le droit international humanitaire met explicitement en péril et remet en question la légitimité et la crédibilité de ces fonctions. Entre autres preuves de violations, je songe en particulier à l'utilisation d'armes chimiques par les forces armées syriennes, ce à au moins quatre reprises, comme l'a confirmé le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

Mon pays comprend cependant que le système de présidence tournante institué en vertu de l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement constitue une norme établie que nous continuerons de respecter.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante de Cuba.

**M<sup>me</sup> Pérez Álvarez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Hussan Edin Aala au moment où il prend ses fonctions de Président de la Conférence du désarmement, au nom de la République arabe syrienne, et à lui souhaiter mes vœux de succès dans l'accomplissement de sa nouvelle mission. Je tiens aussi à remercier l'Ambassadrice de Suisse, ainsi que les précédents Présidents, pour les efforts qu'ils ont déployés.

Monsieur le Président, Cuba estime que l'existence d'armes nucléaires reste l'une des principales menaces qui pèsent sur le sort de l'humanité. L'élimination totale de ces armes constitue l'unique moyen d'empêcher un État ou quiconque de les employer. Le soutien de la majorité de la communauté internationale en faveur de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue un jalon dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies sur la voie du désarmement général et complet. Le 31 janvier dernier, Cuba est devenu le cinquième pays au monde à ratifier ce Traité. Nous encourageons vivement tous les pays, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de volonté politique et d'une véritable résolution à atteindre l'objectif de désarmement nucléaire en signant et en ratifiant le Traité en vue de sa prompte entrée en vigueur.

Nous défendons cet objectif puisque la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 nous donne l'occasion de prendre un tournant historique et de nous engager véritablement vers un monde exempt d'armes nucléaires. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'appliquer l'accord relatif à la tenue, en 2012, d'une conférence internationale sur l'établissement, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous espérons que des progrès seront accomplis concernant cette question lors de la prochaine Conférence d'examen.

Par ailleurs, Cuba reconnaît la contribution importante de l'Amérique latine et des Caraïbes en faveur du désarmement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales par la création en vertu du Traité de Tlatelolco de la première zone au monde exempte d'armes nucléaires où se trouve une forte densité de population, et en est fière. Elle a été la première région déclarée officiellement zone de paix lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane (Cuba), en janvier 2014.

Monsieur le Président, nous espérons que la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pourra se tenir aussitôt que possible et qu'elle bénéficiera du soutien de tous les pays qui sont véritablement attachés à la paix et au désarmement nucléaire en vue de recenser les voies et les moyens d'éliminer les armes nucléaires aussi rapidement que possible et de convenir d'un programme échelonné devant mener à l'élimination totale des armes nucléaires dans des délais déterminés.

La Conférence du désarmement devrait adopter un programme de travail équilibré et commencer des négociations sur-le-champ. Le seul obstacle à l'accomplissement de notre tâche est l'absence de volonté politique. Nous réaffirmons que tous les États membres de la Conférence du désarmement ont la responsabilité de parvenir à l'adoption d'un programme de travail dans le cadre des efforts qu'ils déploient ensemble conformément au Règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Nous sommes prêts à engager des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires, sur un traité interdisant une course aux armements dans l'espace, sur un traité apportant aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité effectives et sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires qui prend en compte les stocks.

Cuba est favorable à l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles s'il comprend une déclaration de tous les stocks de matières fissiles et prévoit leur élimination irréversible selon un calendrier concerté. La négociation d'un traité serait une étape positive, mais ne suffirait pas en l'absence d'un accord sur le désarmement nucléaire. De plus, nous espérons que les cinq organes subsidiaires contribueront à l'objectif de création d'un programme de travail et de lancement de négociations dans les meilleurs délais.

Pour terminer, je tiens à affirmer que la Conférence du désarmement doit être mise à l'abri des tentatives de manipulation politique ou d'application de deux poids, deux mesures qui pourraient entraver ses travaux de fond, à savoir la négociation de traités de désarmement. Compte tenu des graves dangers qui pèsent aujourd'hui sur l'humanité, utilisons des solutions multilatérales pour surmonter nos divergences et unissons-nous pour préserver la paix, la planète et la vie des prochaines générations.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie la Représentante de Cuba pour sa déclaration, ses paroles aimables et son appui. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Inde.

**M. Gill** (Inde) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. À l'occasion de votre accession à la présidence en vertu du Règlement intérieur de la Conférence, ma délégation s'engage à coopérer pleinement avec vous et nous espérons que cette Conférence, sous votre direction, continuera d'essayer de répondre aux attentes, en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Ma délégation attache une grande importance à cette instance et aux travaux de grande qualité de vos prédécesseurs, les éminents Ambassadeurs de Sri Lanka, de Suède et de Suisse, qui doivent être poursuivis de la manière la plus efficace possible.

Monsieur le Président, le multilatéralisme n'est jamais simple et n'est jamais parfait sous toutes les coutures. Dans cette instance comme au Conseil de sécurité de l'ONU à New York, ou à la Commission des droits de l'homme, qui se trouve juste en face du bâtiment, nous ne sommes pas toujours d'accord, mais comme dans la vie, qui n'est pas non plus parfaite, nous devons faire face aux situations qui se présentent. Par conséquent, ma délégation espère que nous continuerons de relever les défis de notre monde imparfait à l'aide des méthodologies et des instruments imparfaits que nous avons à notre disposition.

Plusieurs délégations ont fait référence aujourd'hui à l'utilisation d'armes chimiques. Mon pays soutient que l'utilisation d'armes chimiques, si elle est avérée, est regrettable et que les auteurs doivent répondre de leurs actes. L'utilisation d'armes chimiques ne devrait pas être impunie. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye a pour mission d'enquêter de manière impartiale et objective sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques et d'établir les faits engageant des mesures supplémentaires de la communauté internationale conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international, notamment la Convention sur les armes chimiques, qui a été négociée dans cette même salle.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'à ce stade la Conférence du désarmement doit mettre l'accent sur l'approfondissement de la première série de discussions qui s'est tenue dans les organes subsidiaires sur les points à l'ordre du jour de la Conférence. Nous avons accompli la partie facile de notre travail. Nous devons désormais approfondir l'examen technique des questions et essayer d'élargir les domaines de convergence. La tâche ne sera pas simple, car des ajustements seront effectués et des désagréments pourraient en résulter, mais nous souhaiterions vivement que les coordonnateurs des organes subsidiaires parviennent à franchir cette étape de nos délibérations. Nous devons également examiner le nouveau programme de désarmement qui a été dévoilé ici à Genève la semaine dernière par le Secrétaire général et déterminer quelles sont ses répercussions sur nos travaux ici dans la Conférence du désarmement. Monsieur le Président, vous avez la responsabilité, conformément au Règlement intérieur, de continuer d'œuvrer en faveur d'un programme de travail. Je ne voudrais pas le qualifier d'aucune manière que ce soit, mais je crois que vous avez déclaré pour commencer aujourd'hui que vous mènerez des consultations bilatérales et d'autres consultations. J'estime qu'il ne faut pas perdre de vue cette tâche.

Pour terminer, nous devons garder à l'esprit la dignité de cette instance. Lorsque je suis entré dans cette salle pour la première fois il y a vingt-quatre ans, en tant que jeune représentant, j'ai été particulièrement frappé par la solennité et la gravité de ses travaux. Nous sommes peut-être parfois sentencieux, mais j'estime que les travaux qui ont une incidence sur la sécurité internationale en ayant recours à des instruments liés à la non-prolifération et au désarmement présentent un caractère grave et solennel. Il y aura toujours un antagonisme entre notre volonté de voir ces instruments protéger la plus grande partie du monde, c'est-à-dire leur donner une dimension universelle, et notre volonté de bâtir un monde dans lequel l'ordre serait mieux respecté. Cet antagonisme s'applique à la fois aux négociations et à la mise en œuvre ainsi qu'aux débats sur les armes chimiques, des sujets qui ont été abordés par de nombreuses délégations aujourd'hui. Comme je l'ai déclaré au début de mon intervention, dans ce monde imparfait, nous devons vivre avec cet antagonisme. Nous devons tous, la présidence comme chacun d'entre nous, essayer de faire prévaloir la dignité de cette instance.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant de l'Inde pour sa déclaration et les opinions qu'il a exprimées. Je le remercie également pour l'esprit de coopération constructif dont il fait preuve et que je soutiens pleinement. Je donne maintenant la parole à la Représentante des Pays-Bas.

**M<sup>me</sup> Claringbould** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Royaume des Pays-Bas s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne. Nous aimerions à présent ajouter les remarques suivantes à titre national.

La Conférence du désarmement et ses prédécesseurs ont négocié des traités historiques qui visent à éviter que des armes atroces soient utilisées contre l'humanité. Aujourd'hui, en raison du système de présidence tournante de cette instance, nous sommes dirigés par un régime qui est accusé de mépriser les principes de base de cette Conférence. Nous tenons à souligner que nous sommes uniquement présents ici aujourd'hui en raison de l'attachement des Pays-Bas en faveur des valeurs du multilatéralisme. Nous sommes ici pour atteindre notre objectif primordial, le désarmement. Pour y parvenir, le dialogue est essentiel. Nous ne devons pas entraver davantage la poursuite des travaux de la principale instance mondiale de négociation en matière de désarmement. Dans le même temps, nous tenons à réaffirmer que le régime syrien ne possède ni l'autorité morale ni la crédibilité pour exercer la présidence de la Conférence. Notre présence ici aujourd'hui n'est absolument pas incompatible avec les efforts que nous déployons pour faire en sorte que justice soit rendue au peuple syrien. Le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et la Convention sur les armes chimiques ont été enfreints à plusieurs reprises et de manière systématique lors du conflit syrien. Aucun régime, aucun gouvernement ni aucun acteur non étatique ne peut enfreindre ou ignorer le droit international humanitaire ou les normes en matière de désarmement. La Syrie est aujourd'hui le parfait exemple des effets de l'impunité. Si nous ne parvenons pas à faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes, l'impunité régnera en maître.

Les Pays-Bas continueront de collaborer avec leurs partenaires internationaux pour mettre un terme à cette impunité. Elle ne cessera peut-être pas aujourd'hui ni demain, mais le régime syrien devra au bout du compte répondre de ses actes. Les normes que cette Conférence et ses prédécesseurs ont établies et les traités qui ont été négociés ici sont essentiels pour notre sécurité et découlent des leçons éprouvantes qui ont été tirées des guerres tout au long de l'histoire. Tous les membres devraient les respecter et nous n'en attendons pas moins, notamment de la part de la présidence.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Encore une fois, en tant que Président de la Conférence, je tiens à souligner qu'il est important que les États membres utilisent un langage diplomatique approprié lorsqu'ils font référence aux autres États et s'abstiennent d'établir des précédents qui compromettent les travaux et les délibérations de la Conférence. Nous sommes à la fin de la liste des orateurs. Je crois comprendre que le Représentant de l'Allemagne demande de prendre la parole une deuxième fois. Monsieur, vous avez la parole.

**M. Pilz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Comme la présidence s'est adressée directement à ma délégation, je tiens à exercer mon droit de réponse.

Monsieur le Président, dans votre déclaration liminaire, vous avez indiqué que les représentants doivent s'acquitter de leurs fonctions et accomplir leurs travaux en faisant preuve d'un degré établi de professionnalisme. Je tiens à suivre cette recommandation à la lettre et à répéter certains passages de ma déclaration pour éviter les malentendus, car aucun de ces passages ne visait à menacer l'une des délégations présentes ici dans cette salle. Bien que nous acceptions le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, qui prévoit la rotation des présidences dans l'ordre alphabétique, nous ne laisserons pas cette situation porter préjudice aux travaux importants et si nécessaires de l'organisation. Nous demandons à la présidence de ne pas donner à son rôle un caractère politique et de s'en acquitter en respectant les normes les plus élevées qui prévalent dans cette organisation. L'Allemagne et d'autres États feront obstacle à toute tentative d'utilisation du rôle de la présidence de la Conférence à des fins abusives autres que la présidence technique et adopteront une réaction appropriée. Permettez-moi également de faire référence, comme

notre collègue indien, à la dignité qui prévaut dans cette honorable instance. Nous considérons que les remarques cyniques du Président sont contraires à ce principe.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant de l'Allemagne d'avoir clarifié ses propos et d'avoir insisté sur la nécessité de faire preuve de professionnalisme dans cette instance. Je suis convaincu que votre remarque sur le fait d'éviter les remarques cyniques s'applique à toutes les délégations dans cette salle. Nous sommes tous tenus de nous y conformer, en premier lieu, le Président, mais aussi tous les membres des délégations.

Comme nous sommes arrivés à la fin de la liste des orateurs, je tiens à faire une déclaration à titre national. Je me sens dans l'obligation de le faire compte tenu des nombreuses déclarations que nous avons entendues au cours de la séance d'aujourd'hui.

Il est regrettable que les États-Unis et leurs alliés continuent d'exploiter cette instance de négociation pour soulever des questions délicates qui ne relèvent pas du mandat de la Conférence du désarmement et qui devraient être abordées dans les instances internationales pertinentes, telles que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et qu'ils s'en servent pour déclencher une réaction dans les médias. Il est encore plus regrettable que ces États sapent d'autant plus les travaux de cette instance en agissant de manière contraire au Règlement intérieur et aux principes de base qui ont servi à son élaboration, notamment les articles 3 et 9 qui définissent les modalités de participation aux travaux de la Conférence et le mécanisme de présidence tournante entre tous les États membres. Il est inacceptable que ces États essayent d'utiliser des allégations trompeuses à caractère humanitaire pour donner un attrait à des positions fondées sur des considérations bassement politiques, au mépris des obligations qui leur incombent en tant qu'États membres de cette Conférence. Il est inacceptable qu'ils appliquent deux poids, deux mesures et fassent preuve de sélectivité d'ordre moral face aux difficultés et aux risques liés au climat de sécurité internationale et régionale.

Certains États ont soulevé la question du respect des obligations juridiques, mais ils devraient avant tout faire en sorte de respecter les propres obligations juridiques que leur imposent les traités internationaux, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et les autres instruments connexes, avant de sermonner les autres États. Il est surprenant de constater que certains essayent de faire la leçon à d'autres États concernant leur respect des traités sur les armes de destruction massive alors qu'ils refusent eux-mêmes d'y adhérer et sont les seuls de la région à détenir des armes de destruction massive nucléaires, chimiques et biologiques. Bien que certains États affirment respecter le régime de non-prolifération des armes chimiques, ils semblent dans le même temps déterminés à traiter les suspicions d'utilisation d'armes chimiques au mépris des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et des exigences applicables aux enquêtes sur les cas concernés et à la chaîne de responsabilité et d'intégrité des échantillons, qui sont des aspects essentiels du régime de non-prolifération en vertu du Traité. Ces États continuent de préjuger de l'issue de chaque enquête et de porter des accusations infondées qu'ils utilisent ensuite comme prétexte pour prendre des mesures équivalentes à un crime d'agression à l'encontre d'un État souverain, avant même l'exécution d'enquêtes impartiales et indépendantes sur ces allégations, comme cela s'est produit concernant des faits qui se seraient produits à Khan Cheïkhoun et à Douma.

Il est évidemment impossible de garantir un climat de sécurité internationale et régionale lorsque de tels agissements persistent ou lorsque des États continuent d'entraver les efforts qui sont déployés par la Conférence pour trouver un accord sur une convention pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique, alors qu'il existe de nombreuses preuves que des groupes terroristes essayent d'acquérir et d'accumuler des produits chimiques toxiques et de les utiliser comme armes en Syrie, en Iraq et ailleurs. Je regrette le débat déplorable qui a été mené aujourd'hui par certaines parties afin de perturber la présidence syrienne, tout comme je regrette l'exploitation des délibérations de la Conférence à des fins abusives et l'insistance avec laquelle des sujets ont été soulevés alors qu'ils ne relèvent pas de son ordre du jour. Je regrette également que certaines délégations soient aussi sélectives dans leur traitement des témoignages de victimes

d'armes chimiques dans mon pays, en tirant profit de leurs souffrances de manière aussi déplorable.

Je reste attaché à l'avancement des travaux, en m'acquittant du mandat de la présidence en pleine conformité avec les normes requises en matière de professionnalisme et de transparence. Je travaillerai en tenant compte des préoccupations en matière de sécurité de tous les États membres, conformément au Règlement intérieur de la Conférence, et je demande aux États membres de s'y conformer et de s'abstenir d'adopter des pratiques préjudiciables et une rhétorique non diplomatique, qui ne font que nuire à l'atmosphère de coopération de cette instance. Nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin de travailler de manière constructive et positive pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de vingt ans.

L'attitude négative qui ressort des déclarations prononcées aujourd'hui par certains États soulève des questions sur leur volonté de participer à une action multilatérale et de garantir la crédibilité et le professionnalisme de cette instance. Certains États dont les peurs irrationnelles guident leur action ont émis des hypothèses sur nos intentions, en nous accusant de manière prématurée et irréaliste de politiser des questions et de cibler, entre autres, les intérêts des États-Unis. Je ne crois pas avoir fait de référence dans ma déclaration liminaire à des éléments qui pourraient être interprétés comme des menaces contre les intérêts des États-Unis ou d'autres parties. Bien que je ne souhaite pas vous prendre trop de temps, chers collègues, plusieurs représentants ont soulevé des questions liées aux travaux de l'OIAE et de l'AIEA. Je ne répondrai pas de manière détaillée à ces accusations par respect pour la position de Président que j'occupe. Je renvoie les États concernés à la déclaration que nous avons faite devant cette Conférence le mardi 22 mai 2018 et à nos déclarations devant la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020, qui incluaient des clarifications et des réponses aux questions soulevées dans cette salle aujourd'hui concernant le respect par la Syrie de ses obligations juridiques.

Je reprends à présent mon rôle de Président de la Conférence du désarmement. Je crois comprendre que les États-Unis avaient demandé à prendre à nouveau la parole.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Chers collègues, je tiens à déclarer que j'ai été soulagé d'entendre les condamnations portées à l'encontre du régime syrien concernant sa présidence de cette éminente instance. Je ne vais pas poursuivre ni développer les remarques que j'ai faites dans ma déclaration ce matin. J'estime que j'ai été très clair et que l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien contre son propre peuple ne fait aucun doute, nous le savons tous. Les mensonges du régime ne trompent absolument personne.

Il est intéressant de constater que le régime est préoccupé par ce qu'il appelle l'empoisonnement de l'atmosphère ici à la Conférence du désarmement. Je suis sincèrement davantage préoccupé par l'empoisonnement du peuple syrien. Je tiens à rappeler à nouveau à ceux qui affirment que la question des armes chimiques ne devrait pas être soulevée dans cette instance que la Convention sur les armes chimiques a été négociée ici même et qu'il y a lieu d'y évoquer les violations de cette Convention.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne la parole au Représentant du Royaume-Uni.

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur, vos paroles sont vides de sens et vous ne faites que souligner votre absence de crédibilité dans vos fonctions actuelles. Les représentants d'un régime qui utilise des armes chimiques en violation de ses obligations juridiques et des normes internationales ne peuvent absolument pas être crédibles dans la négociation d'autres obligations et d'autres normes dans ce domaine. Ils ne sont pas non plus en position de remettre en cause l'engagement d'autres parties.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Monsieur l'Ambassadeur, pour assurer le respect continu de la position de Président que j'occupe, je m'abstiendrai de vous répondre à titre national. Je donne maintenant la parole au prochain orateur sur ma liste, la Représentante de la Bulgarie qui s'exprime au nom de l'Union européenne.

**M<sup>lle</sup> Kemppainen** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : L'Union européenne est généralement très prudente dans l'exercice de son droit de réponse, mais elle ne peut rester

silencieuse dans certains cas. Les déclarations qui viennent d'être prononcées ne font que consolider notre point de vue selon lequel un pays ne respectant pas ses obligations en matière de non-prolifération ne devrait pouvoir présider les séances de la Conférence du désarmement et cette instance qui est compétente pour traiter toutes les questions de désarmement et de non-prolifération.

Il ne s'agit pas simplement d'allégations ou d'accusations. Nous savons que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a confirmé à au moins quatre reprises l'utilisation d'armes chimiques par les forces armées syriennes et la Commission d'enquête et le Mécanisme international, impartial et indépendant ont signalé plusieurs autres cas d'utilisation d'armes chimiques.

L'Union européenne a la responsabilité de soulever ces questions et de réaffirmer nos positions, puisque les 28 ministres des États membres de l'Union européenne ont condamné à maintes reprises l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien et par l'EIIL. Ils ont également condamné les violations systématiques, généralisées et flagrantes qui persistent des droits de l'homme, les atteintes à ces droits ainsi que les violations du droit international humanitaire par toutes les parties, notamment par le régime syrien. Cela doit absolument cesser et les responsables doivent répondre de leurs actes. L'Union européenne leur rappelle qu'aucune paix durable ne peut être instaurée en Syrie sous le régime actuel.

Compte tenu de tous ces éléments, nous continuons de considérer que le régime syrien ne dispose pas de la crédibilité ni de la légitimité requises pour assumer les fonctions présidentielles de la Conférence du désarmement. Nous continuons de respecter le Règlement intérieur, mais nous sommes opposés aux utilisations de la présidence de la Conférence à des fins abusives autres que la présidence technique des séances plénières.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le Représentant de la France a demandé à prendre la parole.

**M. Riquet** (France) : Je souhaite réagir aux propos qui viennent d'être exprimés depuis la tribune présidentielle. Auparavant, je souhaite indiquer que je m'associe pleinement au droit de réponse qui vient d'être exercé au nom de l'Union européenne. Je voudrais simplement dire que je prends bonne note du fait que la déclaration qui a été faite depuis la tribune présidentielle l'a été en la capacité nationale de Représentant du régime syrien. Pour autant, sur la forme, il n'est pas acceptable que cette tribune présidentielle soit utilisée à des fins de promotion de position nationale. J'appelle une nouvelle fois le Représentant du régime syrien à faire preuve de la plus grande retenue et à se conformer au principe de professionnalisme qu'il a lui-même invoqué en début de séance, mais aussi à ceux d'impartialité et de neutralité.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Que le Représentant de la France soit assuré que le rôle de Président de la Conférence au cours de cette séance a été exécuté de manière pleinement impartiale. La présente séance a été animée de manière totalement professionnelle. Je suis surpris par les observations du Représentant concernant notre droit de nous exprimer à titre national conformément à la pratique en usage à la Conférence et dans d'autres instances de l'ONU. Sa remarque concernant notre intervention à titre national ne repose sur aucun véritable fondement juridique. Je donne maintenant la parole au Représentant du Pakistan.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour soulever une question de procédure. Ma délégation respecte tous les points de vue et toutes les opinions de tous les membres de la Conférence du désarmement. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord sur un point, car nous estimons que le Président doit pouvoir s'exprimer à titre national.

Contrairement aux autres organismes des Nations Unies et aux autres organes conventionnels dans lesquels le Président dispose d'une fonction neutre et impartiale et est représenté de manière distincte par sa propre délégation dans la salle, dans la Conférence du désarmement, le Président s'acquitte d'une double fonction : il est le président de cette instance mais représente en même temps son propre pays, ce qui explique pourquoi nous ne

prévoyons pas de siège distinct pour la délégation à laquelle le Président appartient. Tout en respectant nos opinions politiques et la façon dont nous percevons chaque État membre par rapport à notre propre État, selon notre vision bilatérale, le Règlement intérieur de la Conférence n'interdit en aucun cas le Président d'expliquer la position de son pays à titre national. En réalité, cela constitue une usurpation du droit souverain ou démocratique du pays assumant la présidence de la Conférence, quel qu'il soit, s'il ne peut exprimer son point de vue. Comment peut-on envisager de priver un membre de la Conférence de son droit de s'exprimer ? Je me souviens d'au moins une occasion, au cours des cinq dernières années de présence dans cette instance, au cours de laquelle le Président de la Conférence s'est exprimé sur le fond depuis sa tribune pour exercer ce qui s'apparentait tout à fait à un droit de réponse. Je suis persuadé que cela s'est également produit à d'autres occasions. Il est important de faire une mise au point et de ne pas aller trop vite en déterminant ce que le Président peut ou ne peut pas faire, ou en circonscrivant et en réinterprétant les pouvoirs qui lui sont ou ne lui sont pas dévolus.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour sa déclaration ainsi que pour ses clarifications. Je donne à présent la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Heidari** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma déclaration était volontairement dénuée de toute dimension politique ou polémique sur le rôle et la fonction de la Conférence du désarmement concernant les questions politiques. Puisqu'il a été fait référence à la restriction de l'exercice de la présidence à sa dimension technique, j'ai examiné la quatrième partie du Règlement intérieur. Je n'ai en aucun cas trouvé ce concept qui a été évoqué. La quatrième partie du Règlement intérieur énonce les modalités de respect des règles applicables au Président. Je souscris pleinement à la déclaration que vient de faire le Représentant du Pakistan, selon laquelle le Président dispose d'un droit de réponse en cas d'accusation, quelle qu'elle soit, à l'encontre de la position de son pays. Le Règlement intérieur ne restreint en aucun cas le rôle du Président à sa dimension technique et ne prévoit pas d'interdiction de droit de réponse, en cas d'accusation à l'encontre de son pays, associée à la poursuite de l'exercice de la présidence technique. Je souscris dès lors pleinement à la déclaration qui vient d'être faite par le Pakistan.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant de l'Iran. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Ceci conclut notre séance d'aujourd'hui. Notre prochaine séance plénière aura lieu ici dans la salle du Conseil le mardi 5 juin, à 10 heures.

*La séance est levée à 12 h 25.*